

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2014 à 18 H 30

L'an **deux mille quatorze**, le 17 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune d'**ESCOUSSANS** dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Eric DENISSE, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 novembre 2014

Étaient présents : TAINGUY Jérôme, OLIVIER Jean-Jacques, DOS SANTOS Laurence, BELLIARD Myriam, ROQUES Marie-Claude, CHASTANIER Marie, VIMENEY Pascal, CAILLEUX Olivier

Absent : CANER Nathaly

Absent représenté : CHATELIER Jean-Jacques par DENISSE Eric

Secrétaire de Séance : CAILLEUX Olivier

DÉLIBÉRATION 2014 -48 : DÉLIBÉRATION INSTITUANT LA TAXE D'AMÉNAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ESCOUSSANS

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %

- D'exonérer en application de l'article L 331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable jusqu'à 10 m² et démontable.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans. Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 9	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

DÉLIBÉRATION 2014 -49 : CONTRAT DE PRESTATIONS STATUTAIRES 2015

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à plusieurs compagnies d'Assurances pour la couverture des risques incapacités du personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- De souscrire au contrat d'assurance du personnel proposé par la SMACL pour une durée d'un an avec un montant de l'assiette de charges patronales au forfait avec un taux de 10 % avec une franchise de 15 jours.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à ce contrat.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 9	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2014 -50 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE
PAR France TELECOM**

Monsieur le Maire précise les modalités de calcul des redevances d'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques suite à la publication du décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005 (JO du 29/12/2005).

Ce décret concerne les droits de passage sur le domaine public routier et aux servitudes sur les propriétés privées prévus par les articles L. 45-1, L. 47 et L. 48 du Code des postes et des communications électroniques.

Monsieur le Maire précise que le patrimoine total des équipements de communications électroniques occupant le domaine public routier, est pour la Commune d'ESCOUSSANS :

- Artère aérienne = 2.807 Kms
- Artère en sous-sol = 8.701Kms
- Emprise au sol = 1.50 m² (soit une cabine 1 m² et armoire 0.50 m²)

Pour information, il rappelle qu'au titre de l'année 2013, la redevance s'élevait à 537.73 €

Il propose de récupérer les redevances suivantes, calculées conformément à l'index général relatif aux travaux publics TP 01, soit :

Au titre de l'année 2014 : 543.14 €

- *Artère aérienne* 2,807 x 53,87 € = 151,21 €
- *Artère en sous-sol* 8,701 x 40,40 € = 351,52 €
- *Emprise au sol* 1,50 x 26,94 € = 40,41 €

Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de procéder à la récupération des redevances d'occupation du domaine public auprès de France Télécom pour un montant total de **543.14 € au titre de l'année 2014.**

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 9	Votants : 10
Suffrages exprimés : 10	Pour : 10	Contre : 00
		Abstention : 00

QUESTIONS DIVERSES

1 / Organisation de l'arbre de Noël :

- Le Maire fait le point sur l'organisation de l'arbre de Noël qui se déroulera le 14 décembre 2014.

2 / Groupement d'achat :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les municipalités intéressées par le groupement d'achat se réunissent le 26 novembre 2014 à Courpiac pour la signature de ce dossier.

3 / Prochain conseil le 15 décembre 2014 à 18 h 30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 35.

Les procès-verbaux de séance du Conseil sont consultables en Mairie.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 01 décembre 2014

**Le Maire,
E. DENISSE**